



Géraldine Barron (dir.)

Gérer les périodiques

Presses de l'enssib

2-2. Les consortiums français

Pierre Carbone et Isabelle Antonutti

DOI : 10.4000/books.pressesenssib.134

Éditeur : Presses de l'enssib

Lieu d'édition : Villeurbanne

Année d'édition : 2008

Date de mise en ligne : 4 avril 2017

Collection : La Boîte à outils

EAN électronique : 9782375460276



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

CARBONE, Pierre ; ANTONUTTI, Isabelle. 2-2. *Les consortiums français* In : *Gérer les périodiques* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2008 (généré le 18 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/134>>. ISBN : 9782375460276. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.134>.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

LES CONSORTIUMS FRANÇAIS

COUPERIN

+++++

par Pierre Carbone⁵¹

À L'ORIGINE DES CONSORTIUMS D'ACHAT DE RESSOURCES ÉLECTRONIQUES

Le développement de la recherche au plan international, dans un contexte de concurrence croissante entre des chercheurs évalués en fonction de leurs publications, a entraîné une augmentation du nombre de revues scientifiques et de leur coût. Selon des statistiques de l'*Association of Research Libraries*, de 1986 à 1999, le coût moyen des revues a triplé⁵², ce qui a entraîné des désabonnements pénalisant les revues les plus spécialisées. Renforcer la coopération entre bibliothèques pour partager les ressources devenait une nécessité vitale.

En même temps, l'essor d'Internet a entraîné une transformation de la chaîne éditoriale avec la publication de revues sous format électronique natif et la numérisation rétrospective de fascicules imprimés. Le nouveau défi pour les bibliothèques était de passer d'une économie de stockage d'information à celle du flux d'information, ce qui entraînait des changements dans leur organisation et leur fonctionnement, la généralisation d'équipements informatiques, leur intégration dans des réseaux à très haut débit. Tout cela devait se faire rapidement tout en conservant encore le papier dans la phase de transition, donc en supportant des coûts grandissants.

51. L'auteur remercie Grégory Colcanap et Catherine Étienne, du consortium Couperin, pour leur relecture attentive.

52. Association of Research Libraries, *ARL Statistics 1999-2000, A compilation of statistics from the One Hundred and Twenty-Two Members of the Association of Research Libraries*, Washington D.C., ARL, 2001.

C'est pourquoi, depuis le milieu des années 1990, se sont constitués des consortiums pour mutualiser les ressources électroniques émergentes, afin de permettre aux bibliothèques de mettre en place les budgets et les infrastructures techniques pour y donner accès. Cela répondait à la volonté des utilisateurs d'avoir un accès direct à l'information sur leur poste de travail où qu'ils soient. Les pouvoirs publics ont dans ce cadre apporté leur soutien politique et financier au développement de l'accès à Internet. Par ailleurs, les éditeurs et fournisseurs d'information voulaient négocier avec des groupes de bibliothèques plutôt qu'avec chacune, moyennant des remises et de meilleures conditions d'accès.

LES CONSORTIUMS, UN MOUVEMENT INTERNATIONAL

Les consortiums ont été le cadre qui a permis aux bibliothèques de s'unir pour mener des négociations globales de licences avec les éditeurs. Ceux-ci ont créé le marché de la publication académique en ligne grâce à ces accords avec des réseaux de bibliothèques qui leur garantissaient un usage loyal et contrôlé des ressources. Les consortiums étaient la structure idéale pour permettre aux États de soutenir ce mouvement par des investissements et des crédits incitatifs. Ils se sont généralisés entre 1997 et 2003, d'abord aux USA et dans les pays développés, et ont maintenant une couverture mondiale sur les cinq continents.

Les consortiums unissent également leurs efforts au sein de l'*International Coalition of Library Consortia* (ICOLC)⁵³, « consortium des consortiums », créé en 2000, qui compte 200 membres en 2008. L'ICOLC est un groupe informel, un lieu d'échanges d'informations, de définition de positions communes, et de dialogue avec les éditeurs sur le cadre général des accords. Si l'ICOLC permet des échanges entre consortiums et avec les éditeurs, ce n'est pas une structure de négociation. Elle a toutefois un pouvoir de persuasion⁵⁴.

53. < <http://www.libraryyale.edu/consortia/> >

54. Son intervention à l'automne 2007 a convaincu l'éditeur de *Science* de réintégrer *JSTOR*, dont il souhaitait se retirer.

Les consortiums ne sont pas les agents des éditeurs ou des fournisseurs d'information, même s'ils ont des relations de partenariat. Leur rôle est de représenter leurs membres et d'organiser dans l'intérêt général les négociations collectives de licences avec ces éditeurs. Ils sont d'autant plus forts qu'ils s'appuient sur la solidarité et la confiance mutuelle en interne. Les consortiums unissent des bibliothèques de tailles différentes, et dont les intérêts individuels peuvent être opposés. La force d'un consortium est avant tout dans le réseau. C'est ce qui lui permet de conclure des accords les plus avantageux possibles avec les fournisseurs.

LE CONSORTIUM COUPERIN

En France, Couperin a été créé en 1999 par 4 universités dont 3 grandes scientifiques (Aix-Marseille 2, Angers, Nancy 1, Strasbourg 1) avant de devenir en 2000 une association ouverte à toutes les universités. Couperin se distingue des consortiums étrangers par le fait qu'il réunit non des bibliothèques, mais des institutions. C'est une association loi 1901, à laquelle peuvent adhérer tous les établissements et organismes publics ou privés qui exercent des missions de service public d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Au 31 décembre 2007, on comptait 211 membres, dont 161 relevant de l'enseignement supérieur public (127 MESR, 34 Agriculture, Industrie, Défense, Équipement, Économie, Santé), 15 relevant de l'enseignement supérieur privé, 30 organismes de recherche, 5 organismes de soins.

Couperin réunit des universités et INP (81), des grands établissements (14), mais aussi des grandes écoles (62), il rassemble des établissements d'enseignement supérieur, mais aussi des EPST et des EPIC. Il transcende les barrières entre universités et grandes écoles, entre enseignement et recherche, entre ministères.

Les instances sont élues par l'assemblée générale. Couperin est doté d'un organe délibérant, le Conseil d'administration. L'organe exécutif est le Bureau professionnel.

Le programme d'actions fixé par le Conseil d'administration du 10 janvier 2007 est le suivant :

- renforcer la coordination entre établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles...) et organismes de recherche pour la négociation des contrats avec les éditeurs et l'accès aux publications numériques ;
- étudier les usages de la documentation électronique par les différentes communautés scientifiques en vue d'assumer le mieux possible la maîtrise de son développement et de ses coûts ;
- mettre en place une politique d'archivage des ressources en ligne qui garantit un accès pérenne aux données acquises par les membres du consortium ;
- contribuer à une meilleure implication des établissements d'enseignement supérieur dans les archives ouvertes ;
- faciliter l'usage de toutes ces ressources au moyen d'outils de gestion et d'accès à l'information ;
- renforcer les liens avec les autres consortiums en Europe et dans le monde en continuant à participer activement aux travaux de l'ICOLC.

ORGANISATION DE COUPERIN

Les activités de Couperin reposent sur le principe de mutualisation des ressources et des compétences, sur l'engagement bénévole de ses membres, car l'association compte très peu de permanents (trois en tout). Couperin associe étroitement expertise et négociation, et est structuré en deux départements :

- le Département Coordination des Négociations Documentaires (CND), lui-même organisé en pôles thématiques (Grands comptes, Lettres et sciences humaines, Sciences économiques et de gestion, Sciences juridiques et politiques, Sciences et technologie, Sciences de la vie et de la santé)⁵⁵ ; ce département réunit 49 négociateurs dont 6 responsables de pôle ;

55. Les négociations du pôle Livre électronique sont en cours d'intégration dans les autres pôles thématiques de CND, un groupe de veille est constitué au sein du département Études et Prospective, un responsable unique « e-books » faisant le lien entre négociation et veille.

- le Département Études et Prospectives, qui met en œuvre ou diffuse des solutions techniques sur l'archivage et l'accès distant, mène des études d'évaluation de l'usage (participation à COUNTER⁵⁶, autres études), et organise des groupes de travail en tant que de besoin.

Chaque établissement désigne au moment de l'adhésion un correspondant.

Couperin a développé des outils de communication destinés soit à l'ensemble du public, soit aux membres de son réseau :

- un site web : < <http://www.couperin.org> > ;
- des listes de diffusion ;
- des listes et des wikis réservés aux groupes de travail : archives ouvertes, ERMS.

L'échange par voie électronique est le mode de communication préféré au sein de Couperin.

LES RESSOURCES NÉGOCIÉES PAR COUPERIN

Deux types de contrats sont conclus par Couperin : des groupements de commandes, où un établissement passe le marché pour l'ensemble, paie une facture unique et refacture aux autres membres du groupement ; des accords-cadres avec l'éditeur ou le fournisseur suivis de commandes directes par les établissements. Le groupement de commandes permet des remises plus importantes, et donne les moyens de mettre en œuvre une vraie mutualisation, car les critères de facturation de l'éditeur ne sont pas forcément appliqués tels quels : les membres peuvent rééquilibrer en interne les coûts. La taille minimale pour constituer un groupement de commandes est estimée à 15 membres. L'ABES porte le plus grand nombre de groupements, mais d'autres sont portés par Lyon 1, Nancy 1, l'INP de Lorraine, Nice, ou le CNRS.

56. < <http://www.projectcounter.org> >

Les groupements de commandes ont permis de progresser dans la coordination entre Couperin et les grands organismes de recherche, tels le CNRS, l'INSERM et le CEA, et de mener des négociations conjointes pour des ressources majeures (Elsevier, Web of Science notamment).

D'après l'enquête sur les ressources électroniques 2006, à laquelle 161 établissements sur 200 ont répondu, on observe une tendance à la concentration de l'offre. 1 803 contrats avaient été conclus dont 578 dans le cadre d'un groupement de commandes. Ces derniers sont au nombre de 16 en 2008, dont 5 réunissent plus de 50 membres et représentent plus de 50 % des dépenses Couperin.

contrats 2006	groupements de commandes	hors groupements de commandes
Plus de 100 contrats	Elsevier Science Direct	
Plus de 50 contrats	Springer-Kluwer Lexis Nexis Jurisclasseurs Wiley-Blackwell	Encyclopaedia Universalis
De 30 à 50 contrats	Lamyline, Web of Science (Thomson), Revues de l'American Chemical Society, Business Source Premier + Ecnlit (EBSCO), IOP, JSTOR, Dalloz, SciFinder Scholar (CAS)	Doctrinal plus, Europresse, AIP/APS, Pack INIST (Pascal + ERIC + Francis + Medline), Lextenso, Modern Language Association
De 15 à 30 contrats	Chadwyck-Healey, PCI, Lion (Proquest), Cell Press (Elsevier) (Extension GC Collection Freedom), CNRC	Blackwell, CAIRN ⁵⁷ , Nature, LexisNexis Presse, Source OECD, Pack INIST Sciences humaines (ERIC + Francis), Lexbase, Historical Abstracts, EMC-Consulte, Champion Corpus de littérature médiévale, Royal Society of Chemistry, Humana Press, Francis Lefebvre, Terra economica, OSA revues, Champion Corpus de la littérature narrative du Moyen Âge au xx ^e siècle

57. Négocié en 2007 dans le cadre d'un groupement de commandes.

LES MODÈLES ÉCONOMIQUES

Pour les revues, le modèle économique dominant est lié au chiffre d'affaires des abonnements papier, qui constitue une base ne pouvant être diminuée qu'à la marge (les grands éditeurs ne consentent que de 1 à 3 % de désabonnement). La contrepartie est le *price cap*, plafond d'augmentation annuelle (de 5 à 7 %, bien inférieur aux augmentations des années 1990).

papier + surcoût électronique

Dans ce cas encore dominant, les bibliothèques gardent leurs abonnements papier, même s'ils sont de moins en moins consultés, et acquittent un surcoût électronique (calculé en % de la valeur de l'abonnement papier).

tout-électronique (*e-only*)

Dans le cas du tout électronique, les établissements se désabonnent du papier, et le coût du *e-only* est de ce fait inférieur : l'éditeur consent une remise par rapport au coût du titre papier (de -10 à -15 %). Mais les taux de TVA constituent un obstacle au *e-only* : en France, il y a un différentiel de 17,5 % pour les revues, de 14,1 % pour les livres. En cas de cessation d'abonnement, l'accès aux années acquises (ou leur archivage) est de droit.

électronique + papier

C'est l'inverse de la situation d'origine, et cela constitue une variante du *e-only* : si l'on veut recevoir l'abonnement papier pour certains titres en plus de l'électronique, on paie un surcoût papier, et l'éditeur pratique alors un prix fortement remisé (DDP, *deep discounted price* +10 % à +25 % par rapport au *e-only*).

Les bouquets

Dans le cas d'un bouquet, l'établissement a accès en ligne non seulement aux titres auxquels il était déjà abonné, mais aussi à d'autres titres, en nombre beaucoup plus importants pour les *Big deals*⁵⁸. Il paie alors un droit d'accès à la collection électronique (en général en remontant à 1995 ou les 5 dernières années), mais il ne possède pas la collection (à la différence du papier).

58. Voir glossaire

Les éléments de coût sont alors plus complexes, et comprennent :

1) les frais d'accès électronique aux titres souscrits par abonnement ; plus la couverture des titres souscrits par rapport au bouquet est large, plus le surcoût pour les titres souscrits et le *price cap* (plafond d'augmentation annuelle) sont faibles ;

2) les frais d'accès au reste du bouquet, dépendant de la taille du consortium, d'un pourcentage de la valeur non souscrite variable selon la taille de l'établissement⁵⁹ ; éventuellement, il y a des frais minimums si la valeur des titres souscrits est inférieure à un plancher.

modèle appliqué pour les bases de données

Ce sont en général les effectifs qui sont pris en compte pour le calcul des coûts, qui peuvent être différenciés selon la taille des établissements.

Si les consortiums ont permis d'importants progrès dans l'accès à l'information scientifique, ils sont souvent prisonniers des *Big deals* : le pourcentage d'augmentation est d'autant plus faible que la période du contrat est longue (5 ans plutôt que 3 ans !) ; les moyens des BU n'augmentent pas à la mesure de cette inflation même « modérée ». Les éditeurs ont à moyen terme intérêt à ce que les consortiums retrouvent de la souplesse et puissent adapter leur offre à la demande réelle.

L'USAGE PAR LES CHERCHEURS

Avec les *Big Deals*, on constate une progression géométrique des consultations, sans rapport avec les chiffres du prêt entre bibliothèques. Les chercheurs ne se limitent pas aux titres qu'ils consultaient auparavant. D'après une étude menée en 2003⁶⁰, les chercheurs lisent 25 % d'articles en plus que 25 ans auparavant, et ce dans 2 fois plus de revues. En France, la consultation de 5 bouquets

59. Ce qui est une manière de prendre en compte l'importance de l'usage.

60. King, D.W., Tenopir, C., Montgomery, C.H., Aerni, S.E., « Patterns of Journal Use by Faculty at Three Diverse Universities », *D-Lib Magazine*, vol. 9, n° 10, octobre 2003.

< <http://www.dlib.org/dlib/october03/king/10king.html> >

(ACS, Blackwell, Elsevier, Springer-Kluwer, Wiley) passe de 3 millions de téléchargements en 2001 à 12 millions en 2005 (dont 10 millions pour Elsevier ScienceDirect). Le coût moyen par article téléchargé est d'environ 2 €. Mais au sein des bouquets, la consultation se concentre sur une partie des titres : 80 % des téléchargements se portent sur 20 % de titres. La mesure de l'usage est maintenant indispensable ; c'est une arme stratégique pour les négociations dont les éditeurs ne se privent pas. Un standard de fait, COUNTER, a été adopté, qui définit les rapports statistiques livrables mensuellement par les éditeurs et fournisseurs, et une norme de moissonnage des statistiques des éditeurs a été élaborée⁶¹. Parallèlement, certains établissements ont testé des procédures d'exploitation des fichiers log. Au-delà des mesures quantitatives, il est aussi important d'étudier les comportements par des enquêtes qualitatives.

VERS DES ACCORDS MULTICONSORTIAUX ?

Les frontières nationales ne sont pas infranchissables pour les consortiums, et des accords multiconsortiaux deviennent possibles, ce qui devrait renforcer la position des bibliothèques par rapport aux éditeurs. Une telle voie serait intéressante pour négocier à un niveau européen des ressources très spécialisées, concernant un petit nombre d'établissements dans chaque pays.

CAREL

par Isabelle Antonutti

Carel, Consortium pour l'acquisition de ressources en ligne, a pour ambition de favoriser l'introduction des ressources électroniques en ligne dans les bibliothèques de lecture publique. Créé en 2002, Carel est l'une des premières actions du programme de coopération nationale lancé par la Bibliothèque publique d'information.

Dans un contexte de déclin de l'offre de cédéroms et d'une forte croissance de l'accès public à Internet, il est essentiel d'accompagner l'intégration des

61. < <http://www.niso.org/workrooms/sushi> >

ressources en ligne payantes dans les collections de lecture publique. Si les bibliothèques ont pour objectif de familiariser les publics à ces nouvelles technologies, elles cherchent aussi à proposer des contenus documentaires de qualité. Or les nouveaux modèles économiques qui apparaissent dans ce secteur ne sont pas toujours très explicites et un travail coopératif est donc fort utile. Carel est une instance souple sans base juridique. La Bpi met à disposition les compétences de son personnel et une infrastructure légère. Des bibliothèques partenaires et des associations professionnelles comme l'Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque (ADDNB) et l'Association des directeurs des bibliothèques de grandes villes (ADBGV) sont associées à son fonctionnement.

Les objectifs de Carel sont de :

- négocier des tarifs et des licences de ressources en ligne adaptées aux missions des bibliothèques de lecture publique ;
- informer les bibliothèques.

NÉGOCIÉ DES TARIFS ET DES LICENCES DES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES ADAPTÉES AUX MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

Les bibliothèques de lecture publique ont une vocation encyclopédique, les ressources ciblées sont donc d'un niveau de vulgarisation. Mais, actuellement, l'édition généraliste francophone demeure restreinte. Si l'univers d'Internet est un secteur d'abondance, celui des contenus payants francophones grand public demeure un secteur de pénurie. De plus, ces titres sont conçus pour un usage individuel et les éditeurs peuvent parfois être réticents à la vente aux collectivités.

Fin 2007, la liste des ressources négociées comporte 42 titres pour 33 éditeurs.

- Les titres de références avec les encyclopédies et dictionnaires sont les titres les plus représentés avec les différentes éditions du *Robert*, de *Larousse*, *Hachette* et de *l'Universalis* et d'autres titres plus spécialisés comme *Le Dictionnaire Interactif des sciences*. Des publications plus académiques complètent ces outils de premier niveau comme par exemple

Les Archives biographiques françaises, The Contemporary authors, bibliographie sur les auteurs, ou *The Grove Music On line*, un dictionnaire musical.

- La presse existe sous deux formes : des agrégateurs et des bibliographies. Deux bouquets francophones sont présents. Ces bases réunissent des titres de la presse d'information générale et spécialisée francophone sous la forme de journaux quotidiens (nationaux et régionaux), de magazines (information, culture, économie, informatique) et de dépêches d'agences comme l'AFP. La période couverte en termes d'archives est variable selon les titres ; certains ont une antériorité de 20 ans, la mise à jour est permanente. Elles divergent par leur moteur de recherche, l'ergonomie de la base et leur modèle économique.

- *Europresse* est produit par la société CEDROM-Sni et comprend plus de 180 sources soit plus de 80 millions d'articles. Il est possible de s'abonner à la version en PDF de certains titres donc de lire le journal dans sa maquette d'origine.

La base est dotée d'une recherche avancée avec un affinage de requêtes par sujets ou catégories. Les requêtes sont enregistrées dans des dossiers temporaires, une récupération numérique des données est possible.

Le prix de l'abonnement est calculé par source et en fonction du nombre de sessions simultanées, 1 à 3 pour la majorité des bibliothèques. Le tarif varie selon les sources, entre 1 500 €⁶² et 400 € par titre. Un minimum de facturation est requis (2 200 €). L'interrogation est illimitée sur les titres choisis.

- *Pressens* est produit par la société EDD. Elle comprend l'accès à plus de 100 sources. Le moteur de recherche est d'une grande simplicité. La tarification est basée sur un forfait. Les bibliothèques se déterminent donc sur un nombre d'articles consultables et sur un bouquet de titres qui peut aller selon la formule retenue de 20 à 100 titres. La première option est à 1 350 €.

62. Les prix s'entendent toujours hors taxes. La TVA des ressources en ligne est de 19,6 %

- *Vocale Presse*, gérée par la société Akompas, est destinée aux non-voyants et malvoyants. Une trentaine de journaux et magazines sont accessibles avec reconnaissance vocale et agrandissement de caractères. La tarification est calculée par titre et par poste.

Trois bibliographies parachèvent cette offre de presse. Elles complètent les bouquets car elles permettent d'accéder à des revues souvent absentes des agrégateurs. Ces bibliographies proposent une notice descriptive pour chaque article.

- *CD Rap* est produit par l'éditeur CD Script. Ce répertoire d'articles analyse 243 périodiques français depuis juin 1995, il est alimenté par des bibliothèques participantes. Si l'établissement prend en charge le dépouillement d'un titre, le prix de l'abonnement est diminué.

- *Références* est la base de dépouillement d'articles adaptée aux bibliothèques publiques de la société Indexpresse. Elle comprend aussi des titres pour la jeunesse et la presse féminine. Elle contient 300 000 références d'articles issus de 188 titres.

- *Repère* est produit par la société Services documentaires multimédia en collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Repère indexe 617 périodiques, et fournit le texte intégral pour 5 % des articles. C'est une base francophone, près de la moitié des titres sont publiés au Québec, l'autre partie provient de la France, de la Belgique et de la Suisse.

- L'autoformation regroupe quatre titres : *Balingua* et *Tell me more*, pour l'apprentissage des langues, *Tout apprendre.com* propose des formations variées, *Lesocial.fr* accompagne les révisions de concours.

- Plusieurs ressources pour la jeunesse sont proposées, comme *Édumédia*, un site dédié aux animations scientifiques ou *Planet Némó*.

- Les supports en ligne, films, livres et musique, sont en général destinés à l'accès aux ressources à distance. *Numilog* est la plus ancienne et la plus importante librairie numérique avec plusieurs milliers de titres ainsi que des livres lus. *Cyberlibris* a développé une offre grand public centrée

sur des livres pratiques. *Artevod* est destiné au téléchargement de films ou émissions de cette chaîne.

Pour clore cette description on notera la présence de quelques titres spécialisés en droit ou en économie comme *Astrée* ou *Lexbase*. Et bien sûr, l'offre de Carel regroupe aussi des outils professionnels comme *Electre*, *Rarebooks* et *Zebris*.

Cette courte synthèse décrit brièvement la typologie des contenus. Pour une analyse plus précise, on trouvera sur le site de la Bpi, dans l'espace dédié aux professionnels⁶³, une présentation de chaque ressource. Les prix sont quasiment tous affichés sur le site : ils permettent de disposer d'une base tarifaire pour toutes les bibliothèques publiques. Toutefois, la lecture des tarifs reste ardue, les modèles économiques sont variables, chaque éditeur ayant sa propre stratégie commerciale. Trois grandes bases de calcul sont utilisées. Certains éditeurs favorisent les abonnements par nombre de postes. Ils considèrent que les documents doivent être diffusés le plus largement possible. Les bases de données plus spécialisées fonctionnent par nombre d'accès simultanés. Certains éditeurs, plus rares, proposent un tarif unique accessible en illimité. D'autres critères se conjuguent et modulent le tarif de base. La notion de site est encore à affiner : en général, le prix est donné pour un lieu physique et pas pour une entité administrative. La taille des villes peut être utilisée pour concevoir un tarif fondé sur la population desservie. Le seuil des 10 000 habitants est souvent retenu en référence au réseau des bibliothèques départementales de prêt. Le forfait ou le choix de titres sont d'autres critères qui s'ajoutent au tarif de base. Quelques rares éditeurs proposent des remises à partir de la deuxième année d'abonnement (des dictionnaires où la mise à jour n'est pas significative).

Dans cet univers en construction, le rôle de Carel est stratégique pour présenter les souhaits et contraintes des bibliothèques auprès des éditeurs. L'édition numérique structure ses prix en fonction des spécificités

63. < <http://www.bpi.fr> >

des clients. Une distinction forte est faite entre usage privé et collectif. Pour chaque typologie de client (université, entreprise, école...) des services peuvent être proposés et chaque grille tarifaire est particulière. Par exemple, des tarifs spécifiques ont été créés pour le réseau des médiathèques françaises à l'étranger et pour les bibliothèques départementales de prêt. Il est difficile de parler de remise liée aux négociations car il n'existe pas de prix de référence. La commercialisation de ces produits est encore embryonnaire et un canal centralisé de diffusion permet de rassembler les offres.

INFORMER LES BIBLIOTHÈQUES

La communication a été et demeure une activité importante de Carel. Les professionnels sont désormais mieux informés mais ils déplorent toujours un manque de formation. La Bpi a donc organisé des ateliers dans toutes les régions de France pour présenter les ressources numériques sélectionnées. Les éditeurs ont souvent accompagné ces démonstrations. Une approche concrète du sujet est indispensable. Outre les ateliers ou formations, toutes les informations concernant Carel sont accessibles sur une page du site Internet de la Bpi. On y trouvera une description des ressources négociées mais aussi des résultats d'enquêtes, le bilan de l'activité et divers liens. Une messagerie rassemble les coordonnées des bibliothèques qui proposent un accès public à Internet. L'essentiel de la communication est fait par courriel.

Si aucune adhésion n'est nécessaire pour se prévaloir d'un tarif Carel, le consortium demande aux bibliothèques de l'informer de leurs commandes afin de disposer d'outils statistiques et de mesurer l'impact des différentes ressources. Les bibliothèques gèrent directement leurs commandes auprès des éditeurs.

Fin 2007, Carel rassemblait 150 villes, les établissements ont souscrit 768 abonnements au total soit 5,1 par bibliothèque.

Il y avait 127 villes en 2006, 80 en 2005, 59 en 2004, 37 en 2003. Après une progression constante, près de 30 % chaque année, on observe une stabilisation. Le nombre d'abonnements par établissement reste constant d'année en année. Les titres les plus demandés sont *Electre* (83 abonnements), *Universalis* (71) *Europresse* (35), *Pressens* (35). La bibliographie de presse

Références est stable (37). *CD rap* rassemble une dizaine de bibliothèques. Les usages des ressources numériques payantes sont encore mal connus, les compteurs mis à disposition par certains éditeurs sont peu exploités. La documentation en ligne payante réclame un intense travail de médiation. La demande exprimée reste faible et les bibliothécaires doivent accompagner cette offre pour la valoriser. Les contenus sont encore trop peu nombreux, ils sont difficiles à valoriser car moins accessibles que le clic magique d'un moteur généraliste.

Les bibliothèques participantes sont plutôt des équipements bien dotés, en taille (4 000 m²), en personnel (45 agents), en budget d'acquisition par habitant (3,86 €). Les villes de plus de 50 000 habitants sont majoritaires. Progressivement, toutes les régions se positionnent dans Carel parfois avec une à trois bibliothèques. Le nombre de points d'accès à Internet demeure limité avec une moyenne de 14 postes. Ce chiffre rejoint les estimations connues sur le sujet qui font apparaître un déficit de postes particulièrement dans les grandes villes. Rares sont les bibliothèques publiques qui proposent plus de 20 postes d'accès public à Internet.

Les bibliothèques municipales ne sont pas les seules associées : tout type de bibliothèque peut bénéficier des conditions Carel dans la mesure où l'éditeur l'accepte. Ainsi, sept bibliothèques départementales de prêt et une bibliothèque du ministère des Affaires étrangères participent à Carel.

Pour l'avenir, Carel poursuit la recherche et la négociation de titres. L'accès à distance par authentification est une piste de développement qui intéresse de nombreuses bibliothèques. Il permet de dégager une nouvelle offre de services, libérée des contraintes horaires et physiques. La négociation continue car, bien sûr, des tarifs particuliers s'appliqueront pour ces nouvelles offres.